

Communiqué de presse

2 avril 2020



INFORMATION LIEE AU COVID-19

RESULTATS ANNUELS 2019 : DEUX-TIERS DE LA DETTE SOCIALE AMORTIE AU 31 DECEMBRE 2019

LA CRISE SANITAIRE COVID-19 et la CADES

L'épidémie de COVID-19 crée une situation incertaine pour la CADES. Dans ce contexte de crise sanitaire, elle s'est pleinement mobilisée pour maintenir ses activités et a pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses collaborateurs.

La CADES a mis en place les mesures et actions jugées les plus adaptées et nécessaires à la poursuite de ses activités dans le respect des décisions des autorités publiques. Les règles de contrôle interne et de sécurité informatique sont maîtrisées et seront préservées pendant toute la durée de la crise. Les solutions mises en œuvre respectent la sécurité des procédures et la fiabilité des opérations.

Cet événement postérieur à la clôture le 31 décembre dernier de l'exercice 2019 est sans conséquence sur les comptes de cet exercice.

Toutefois, compte tenu des effets de la pandémie, la CADES estime ce 1er avril, date d'arrêté des comptes 2019 par son Conseil d'administration, que la crise sanitaire devrait avoir des effets négatifs sur le montant des ressources 2020 qui lui sont dédiées, sans que cette évolution soit néanmoins susceptible de remettre en cause sa mission d'amortir la dette sociale qui lui a été transférée.

L'incertitude persistant quant à la durée de l'épidémie, ses impacts précis pour la CADES seront appréhendés au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

D'ores et déjà, le gouvernement s'est préoccupé du financement des déficits de la sécurité sociale qui seront singulièrement accrus par la crise sanitaire :

Extrait du communiqué de presse du gouvernement en date du 25 mars 2020 relatif à augmentation du plafond d'emprunt de l'ACOSS pour 2020 : « [...] À moyen terme, le Gouvernement entend mobiliser la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), ce qui viendra réduire le besoin de financement à court terme de l'ACOSS, et proposera les mesures permettant de poursuivre le remboursement de la dette sociale. ».

RESULTATS ANNUELS 2019

Le Conseil d'administration de la CADES s'est déroulé ce 1er avril compte tenu des circonstances exceptionnelles de confinement en version électronique sous la présidence de M. Jean-Louis Rey. Il a à cette occasion arrêté les comptes de la caisse pour l'exercice 2019. Ces comptes sont soumis à l'approbation des Ministres de tutelle. Les comptes annuels et le rapport d'activité seront présentés à la fin de ce printemps au Comité de Surveillance.

Préalablement, le Comité d'Audit s'était réuni en audioconférence le 25 mars 2020 sous la présidence de Yves Laqueille, vice-président du Conseil d'administration de la CNAM et administrateur de la caisse, en vue d'examiner les comptes annuels 2019 présentés par l'Agent comptable. Le commissaire

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer, directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis

aux comptes présent à cette réunion a confirmé l'absence d'anomalies majeures et précisé que les comptes sont certifiés sans réserve.

Éléments significatifs du résultat

<i>Au 31 décembre, en milliards d'€</i>	2019	2018
Produit net de la ressource	18,3	17,6
Charges	2,0	2,2
Résultat	16,3	15,4

Le montant net des intérêts versés aux investisseurs est de 2,0 milliards d'euros.

Le résultat de 16,3 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la CADES de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement.

Au 31 décembre 2019, ce sont près de 66% de la dette sociale, reprise depuis 1996, soit 171,4 milliards d'euros, qui sont amortis. Ainsi, sur 260,5 milliards d'euros repris, il reste désormais 89,1 milliards d'euros de dette à amortir.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières (contribution pour le remboursement de la dette sociale –CRDS-, part de la contribution sociale généralisée (CSG) et abondement annuel du Fonds de réserve des retraites –FRR-) lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie et des Finances et des ministres chargés de la Sécurité Sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance lequel comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

CADES
REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis*



Geneviève Gauthey
Responsable de la communication
01 40 04 15 41
genevieve.gauthey@cades.fr



Relations presse
Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Relations investisseurs
Alexandre Commerot
01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.